

Règlement du *Triathlon de la Différence* - 2011

1.- Définition

Le triathlon est une course d'endurance composée d'une épreuve de natation, d'une course à vélo et/ou en handbike et/ou en tandem, et d'une course à pied et/ou en fauteuil. Le temps n'est pas interrompu pendant le changement de discipline.

2.- Disciplines

Natation : 200m en eau libre, gouille du Duzillet – Ollon
Age minimum 12 ans révolus, bon nageur.
Interdiction de faire usage de palmes !
Pour les enfants âgés de 12 à 18 ans, le port d'une combinaison en néoprène est fortement conseillé par le Comité d'organisation.
Combinaison **obligatoire selon la température de l'eau.**
(voir règlement général pour les athlètes ci-après.)

Vélo et/ou handbike et/ou tandem : 3 boucles de 6,6 km, sur route fermée, asphalte, en plaine.
Port du casque **OBLIGATOIRE !**

Course à pied et/ou en fauteuil roulant: 2 boucles de 2,5 km, sur route fermée, asphalte, en plaine.
Port du casque **OBLIGATOIRE** pour les personnes en fauteuil.

« Challenge » : Les personnes valides qui désirent se « challenger » sur le parcours course à pied, pourront le faire en fauteuil roulant ou en aveugle.

Parcours « challenge en fauteuil roulant » : il est interdit de descendre du fauteuil et/ou de le pousser.
Port du casque **OBLIGATOIRE.**

Parcours « challenge en aveugle » : il est interdit de retirer les lunettes durant tout le parcours. Obligation de se faire accompagner par un autre membre de l'équipe.

« Osez vivre la différence ! »



3.- Départ et arrivée

Lieu : Gouille du Duzillet – Ollon – Dimanche 14 août 2011
Départ : 9h00 coup d'envoi
Fin : 16h00 fermeture officielle de la course

4.- Inscription

Directement sur notre site internet : www.en-vie.ch ou par écrit en remplissant le formulaire d'inscription.

Validation de l'inscription dès paiement reçu sur notre compte :
Raiffeisen – CCP 18-226-3 Iban : CH03 8044 7000 0068 3933 4
en mentionnant le nom de l'équipe et le nom de son responsable.

Montant de l'inscription Fr. 30.—par personne.

ATTENTION : le paiement doit se faire globalement par équipe
(soit Fr. 90.—ou Fr. 120.—ou Fr. 150.—ou Fr. 180.—)

Pour les paiements effectués par internet, veuillez apporter le justificatif lors de la prise des dossards.

La finance d'inscription inclut un prix souvenir, un bon repas avec une minérale.

Une partie du bénéfice éventuel de la manifestation sera versé sous forme de don à une association choisie par le Comité avec des buts analogues.

5.- Délai de clôture d'inscription et de paiement

Délai : au 31 juillet 2010.

Attention : tous paiements effectués après cette date se verra majoré d'un montant supplémentaire de Fr. 10.—par personne.

Possibilité de s'inscrire sur place le jour de la manifestation jusqu'à 8h30, contre un supplément de Fr. 15.— par personne.

6.- Remboursement des frais d'inscription

Désistement jusqu'au 1^{er} août minuit : remboursement des frais d'inscription jusqu'à concurrence de 70%.

Désistement jusqu'au 7 août minuit : remboursement des frais d'inscription jusqu'à concurrence de 50%.

Dès le lundi 8 août, en cas de désistement, le 100% des frais d'inscription sont considérés comme dus.



7.- Dossards

Les athlètes sont tenus de porter le bonnet de bain remis par l'organisateur ainsi que le dossard officiel. L'athlète ne doit ni le plier, ni le découper, ni le couvrir. L'athlète doit porter son dossard de manière bien visible.

Les dossards devront être retirés sur place le dimanche matin, entre 7h et 8h30.

8.- Composition de l'équipe

Les équipes sont composées de minimum 3 personnes jusqu'à 6 personnes maximum.

1 boucle = 1 concurrent

Toutefois, sur les parcours vélo/handbike et course à pied/fauteuil roulant, étant donné qu'ils comptent plusieurs boucles, différentes personnes peuvent les effectuer.

L'équipe devrait si possible compter 1 personne porteuse de handicap (ex. : mobilité, visibilité réduite, amputation, surdit , autisme, trisomie, surcharge pond rale, etc... liste non exhaustive.)

Si une  quipe est uniquement compos e de personnes valides, un membre de l' quipe pourra « se challenger » sur le parcours course   pied. La personne pourra choisir de le faire « en aveugle » accompagn e par un autre membre de l' quipe, ou « en fauteuil roulant » avec interdiction de descendre et/ou de pousser le fauteuil roulant.

9.-  ge limite

En Individuel : les enfants sont admis d s 12 ans r volus.

En Equipe : les parcours sont ouverts   tous et sans  ge limite, sauf pour celui de la « natation » ouvert aux enfants d s 12 ans r volus.

Le mineur doit  tre capable d'effectuer le ou les parcours choisi(s) sans aide ext rieure. (sauf celui de la course « challenge en aveugle » car obligation d'avoir un accompagnant.)

Le Comit  d'organisation d cline toute responsabilit  en cas d'accidents et incidents.



10.- Transition

Entre les différentes disciplines sportives, un objet relais devra être passé au prochain membre de l'équipe.

Pour les personnes porteuses de handicap, l'objet relais pourra être passé par un accompagnant. Merci de le mentionner sur le formulaire d'inscription.

L'objet relais sera remis lors de la prise des dossards.

11.- Parcours & Temps limite

Parcours : voir le plan détaillé sur le site internet www.en-vie.ch
Un plan sera également affiché sur la place de départ.

Temps limite : Dès 16h00 le triathlon prendra fin.
La fermeture de la course sera officiellement assurée.

12.- Vestiaires

Non gardés !! Une tente sera mise à disposition.

Le Comité d'organisation décline toute responsabilité quant à la perte ou au vol des effets personnels entreposés.

13.- Ravitaillement

Des postes de ravitaillement sont prévus sur les différents parcours.

14.- Poste sanitaire

1 poste est prévu au départ/arrivée, soit à la gouille du Duzillet.

15.- Chronométrage et Résultats

La course sera chronométrée mais non classée. Pas de podium.
Les résultats pourront être consultés sur notre site internet : www.en-vie.ch



16.- Utilisation des photos

L'organisateur se réserve le droit, dans la mesure où il n'y a pas d'opposition écrite, d'utiliser et publier sur le site internet officiel, les photos prises durant l'épreuve.

Les photos seront téléchargeables directement sur le site internet du/des photographe/s.
Voir les liens sur notre site www.en-vie.ch

17.- Déchets

Les concurrents et leurs accompagnants sont priés de déposer leurs déchets dans les lieux prévus à cet effet, disposés tout au long du parcours, ainsi qu'à la Gouille du Duzillet.

18.- Annulation

En cas de force majeure, de circonstances pouvant mettre en danger les participants, le Comité d'organisation se réserve le droit d'annuler la compétition, sans que ceux-ci puissent prétendre à un quelconque remboursement.

19.- Renseignements

Via notre adresse internet : info@en-vie.ch



Règlement général pour les athlètes

1.- Responsabilité

Le concurrent est responsable de prendre le départ sous sa seule responsabilité. Il doit se conformer au règlement du *Triathlon de la Différence*, aux règles de la circulation et suivre les instructions des arbitres et des officiels.

Le Comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents et incidents, et en cas de non respect de ces règles.

2.- Assurance et objets de valeur

Les participants doivent posséder leur propre assurance responsabilité civile, ainsi que leur propre assurance maladie et accident, offrant la couverture nécessaire à leur participation au *Triathlon de la Différence*.

L'assurance, ainsi que les objets de valeur, est l'affaire de chaque participant.

Le Comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou vol de matériel, et tous autres dégâts.

3.- Equipement

Chaque participant est responsable de son équipement et doit s'assurer qu'il est conforme aux prescriptions et en parfait état.

Pour le vélo, le handbike, le tandem et le fauteuil roulant : le port du casque est obligatoire.

Attention : les vélos - handbikes – tandems **électriques ne sont pas autorisés.**

Les fauteuils électriques sont autorisés uniquement sur le parcours « course à pied ». La personne en fauteuil électrique devra être accompagnée d'une personne qui fournira l'effort physique. La vitesse devra être adaptée à la personne qui court. Le binôme devra passer la ligne d'arrivée en même temps.



4.- Dossard

Les athlètes sont tenus de porter le bonnet de bain remis par l'organisateur ainsi que le dossard officiel. L'athlète ne doit ni le plier, ni le découper, ni le couvrir. Il doit être bien visible.

5.- Vêtements

Pour la natation :

Pour les enfants dès 12 ans révolus, jusqu'à 18 ans :

- Le port d'une combinaison néoprène par-dessus un costume de bain est fortement conseillé par le Comité d'organisation.

Pour les adultes :

- Les hommes doivent porter au moins un slip de bain non transparent
- Les femmes un maillot de bain une ou deux pièces également non transparent.
- Le port de la combinaison néoprène est :
 - o obligatoire si l'eau a 14°C et moins
 - o facultative si l'eau a plus de 14°C et 22°C ou moins
 - o interdite si l'eau a plus de 22°C

Température moyenne de la Gouille au mois d'août : entre 20°C et 24°C.

Pour la course cycliste et/ou handbike ainsi que pour la course à pied et/ou en fauteuil roulant, il est interdit de participer le torse nu.

6.- Changement de vêtement

Le changement de vêtements doit se faire dans les zones de change attribuées par l'organisateur. Chaque participant doit déposer ses vêtements et son matériel utilisés pendant la compétition à la place de changement de manière à ne pas gêner les autres.

Le vélo, le handbike et le fauteuil roulant doivent également être déposés à l'endroit attribué à chaque équipe.



7.- Zone de change

L'accès aux zones de changement est uniquement autorisé aux athlètes, aux accompagnateurs des personnes en situation de handicap, ainsi qu'aux fonctionnaires officiels.

8.- Aide extérieure

Les concurrents ne peuvent pas être accompagnés par des « lièvres » ou des soigneurs.

Seuls les fonctionnaires officiels ainsi que les accompagnateurs des personnes en situation de handicap sont autorisés sur les différents parcours, sauf sur le parcours « challenge en fauteuil roulant ».

En cas de besoin, n'hésitez pas à nous contacter : info@en-vie.ch

9.- Respect

Le non-respect du parcours (p.ex. raccourci) est sanctionné par une disqualification immédiate de l'équipe.

Le non-respect d'autrui que ce soit en le gênant, en le poussant, en l'écartant, en lui bloquant le chemin, en lui sabotant son équipement, etc..., entraînera une disqualification de l'équipe.

10.- Respect des arbitres et fonctionnaires officiels

Les arbitres et fonctionnaires officiels ne doivent pas être gênés, insultés voire même importunés dans l'exercice de leur fonction.

11.- Dopage

Toute forme de dopage est interdite.

Version juin 2011.